Casque de protection réglable

RÈGLEMENT EN 397:2012+A1:2000
EN 50365:2002
REGULATION (UE) 2016/425

Ce casque de protection est fabriqué en polyéthylène haute densité et est indiqué pour les travaux avec le risque de recevoir des impacts de chutes d'objets et à côté de conducteurs électriques actifs. Il a une résistance aux chocs de -20º C / 50º C et une isolation électrique allant jusqu'à 400 V ac. Il dispose également d'une bande anti-transpiration, anti-allergique et d'une molette de réglage.

Couleur	Dénomination	Référence	Boîtage	Emballage
Blanc	CPRB	05002486	1	6
Jaune	CPRA	05002507	1	6
Rouge	CPRR	05002523	1	6
Bleu	CPRAZ	05002540	1	6